

Annexe A

Rénovations intérieures et extérieures

Le contrat comprendra, de manière non limitative, l'exécution des travaux suivants pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) : Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, le matériel, le transport et la supervision nécessaires pour effectuer les rénovations intérieures et extérieures de trois résidences de la Gendarmerie royale du Canada à High Level (Alberta). Les travaux sont décrits plus en détail dans l'énoncé des travaux et dans toutes les modifications apportées à ce document.

Portée des travaux

KBU258 (83,60 m²)

Rez-de-chaussée

- Remplacer les portes d'entrée, à l'avant et à l'arrière, y compris le bâti (à guillotine à deux châssis mobiles avec contre-portes)
- Repeindre tous les murs et les plinthes au rez-de-chaussée (à l'exclusion des plafonds)
- Remplacer les armoires de cuisine (y compris le montage brut pour le four à microondes et la hotte de cuisinière ainsi que pour le lave-vaisselle, y compris l'électricité et la plomberie - les électroménagers seront fournis par la GRC)
- Remplacer des prises de courant par des disjoncteurs de fuite à la terre (GFI) si elles sont à moins de 2 m d'une source d'eau
- Remplacer toutes les autres prises de courant/interrupteurs (style Decora)
- Installer un détecteur de CO raccordé de façon permanente à l'extérieur des chambres à coucher (au plafond)
- Remplacer les luminaires intérieurs (par un éclairage à DEL)
- Installer des ventilateurs de plafond avec télécommande dans les chambres à coucher
- Installer un ventilateur de plafond avec lumières dans le salon
- Réparer des transitions de revêtement de sol
- Remplacer l'échangeur d'air
- Remplacer les portes intérieures, y compris les portes d'armoire (portes pliantes à deux panneaux)
- Remplacer la baignoire et son pourtour
- Remplacer le ventilateur-aérateur de la salle de toilette par un appareil à plus haut débit. Prévoir une ventilation suffisante et des conduits d'évacuation dans le comble
- Fournir et installer un conditionneur d'air central

Extérieur

- Enlever et remplacer le revêtement extérieur
- Nettoyer et réparer la cheminée
- Nettoyer et réparer les gouttières

Travaux sur le terrain

- Poser des plaques de gazon sur 2 m de largeur sur le pourtour du bâtiment ainsi que des dalles de pavé
- Remplacer la clôture extérieure par une clôture à mailles losangées avec panneaux d'intimité intégrés
- Reniveler la cour arrière pour rediriger l'eau de ruissellement vers l'avant de la maison et entre les résidences du 10351 et du 10355, 98^e Avenue, aménager une pente d'au moins 3 %. Inclut le remplacement de pelouse en plaques.

KBU257 (99,10 m²)

Rez-de-chaussée

- Remplacer les armoires de cuisine (y compris le montage brut pour le four à microondes et la hotte de cuisinière ainsi que pour le lave-vaisselle, y compris l'électricité et la plomberie – les électroménagers seront fournis par la GRC)
- Repeindre tous les murs et les plinthes au rez-de-chaussée (à l'exclusion des plafonds)
- Remplacer des prises de courant par des disjoncteurs de fuite à la terre (GFI) à moins de 2 m de sources d'eau
- Remplacer toutes les autres prises de courant /interrupteurs (Style Decora)

- Installer un détecteur de CO raccordé de façon permanente à l'extérieur des chambres à coucher (au plafond)
- Remplacer les luminaires intérieurs (par un éclairage à DEL)
- Installer des ventilateurs de plafond avec télécommande dans les chambres à coucher
- Installer un ventilateur de plafond avec lumières et télécommande dans le salon
- Réparer des transitions de revêtement de sol
- Remplacer l'échangeur d'air
- Remplacer les portes intérieures, y compris les portes d'armoire
- Remplacer les portes d'entrée, à l'avant et à l'arrière, y compris le bâti (à guillotine à deux châssis mobiles avec contre-portes))
- Remplacer le ventilateur-aérateur de la salle de toilette par un appareil à plus haut débit. Assurer une ventilation suffisante et acheminer les conduits d'évacuation dans le comble
- Remplacer la cuvette, le lavabo et le pourtour de la baignoire/douche
- Fournir et installer un conditionneur d'air central

Extérieur

- Enlever et remplacer le revêtement extérieur
- Nettoyer et réparer les gouttières
- Nettoyer et réparer la cheminée

Travaux sur le terrain

- Remplacer la clôture extérieure par une clôture à mailles losangées avec panneaux d'intimité intégrés
- Reniveler la cour arrière pour rediriger l'eau de ruissellement vers l'avant de la maison et entre les résidences du 10351 et du 10355, 98^e Avenue, aménager une pente d'au moins 3 %. Inclut le remplacement de pelouse en plaques.

KBU259 (83,60 m²)

Rez-de-chaussée

- Remplacer les armoires de cuisine (y compris le montage brut pour le four à microondes et la hotte de cuisinière ainsi que pour le lave-vaisselle, y compris l'électricité et la plomberie – les électroménagers seront fournis par la GRC)
- Remplacer des prises de courant par des disjoncteurs de fuite à la terre (GFI) à moins de 2 m de sources d'eau
- Remplacer toutes les autres prises de courant /interrupteurs (Style Decora)
- Repeindre tous les murs et les plinthes au rez-de-chaussée (à l'exclusion des plafonds)
- Installer un détecteur de CO raccordé de façon permanente à l'extérieur des chambres à coucher (au plafond)
- Remplacer les luminaires intérieurs (par un éclairage à DEL)
- Installer des ventilateurs de plafond avec télécommande dans les chambres à coucher
- Installer un ventilateur de plafond avec lumières et télécommande dans le salon
- Réparer des transitions de revêtement de sol
- Remplacer l'échangeur d'air
- Remplacer les portes intérieures, y compris les portes d'armoire
- Remplacer les portes d'entrée, à l'avant et à l'arrière, y compris le bâti (à guillotine à deux châssis mobiles avec contre-portes)
- Remplacer la cuvette, le lavabo et le pourtour de la baignoire/douche
- Remplacer le ventilateur-aérateur de la salle de toilette par un appareil à plus haut débit. Assurer une ventilation suffisante et acheminer les conduits d'évacuation dans le comble
- Fournir et installer un conditionneur d'air central

Extérieur

- Enlever et remplacer le revêtement extérieur
- Nettoyer et réparer la cheminée
- Nettoyer et réparer les gouttières

Travaux sur le terrain

- Remplacer la clôture extérieure par une clôture à mailles losangées avec panneaux d'intimité intégrés
- Reniveler la cour arrière pour rediriger l'eau de ruissellement to the front of house, aménager une pente d'au moins 3 %. Inclut le remplacement de pelouse en plaques.

Exigences générales

1. Les propriétaires peuvent occuper le bâtiment pendant la durée du contrat.
2. Exécuter les travaux en dérangeant le moins possible l'utilisation normale des lieux. Prendre des dispositions avec le Maître de l'ouvrage pour faciliter l'exécution des travaux demandés.
3. Le stationnement des véhicules de construction sera autorisé sur place à condition que cela ne dérange pas les activités des propriétaires.
4. Alimentation en eau : le propriétaire du bâtiment fournit de l'eau sur place.
5. Environnement sans fumée : Se conformer aux restrictions concernant les fumeurs. Il est interdit de fumer du tabac ou de « vapoter » (utiliser des cigarettes électroniques, des vaporisateurs et des liquides à vapoter).

6. Amiante : La démolition d'ouvrages recouverts de matériaux contenant de l'amiante appliqués par projection ou à la truelle présente des dangers pour la santé. Si des matériaux présentant cet aspect sont découverts au cours de travaux de démolition, arrêter immédiatement le travail en avisant le Représentant du Ministère.
7. BPC : Si des biphényles polychlorés (BPC) sont découverts au cours de travaux de démolition, cesser immédiatement ces derniers et en aviser le Représentant du Ministère.
8. Ventilation : Éviter les accumulations de poussière, de vapeurs, de brouillards, de brumes ou de gaz autres que ceux produits par le propriétaire dans les zones occupées pendant la construction.
9. Fournir des bacs sur place pour les débris et les matériaux de rebut. Déterminer l'emplacement adéquat avec les autorités compétentes.
10. Évacuer les débris et les matériaux de rebut hors du chantier et les déposer dans des conteneurs à déchets à la fin de chaque période de travail.

Spécifications

Peinture

1. La couleur doit être choisie par le commandant local de la GRC.
2. Toutes les surfaces neuves ou à nu doivent être revêtues d'une (1) couche complète d'apprêt.
3. Peinture de finition : Deux (2) couches de finition doivent être appliquées à toutes les surfaces. Les couches de finition sont additionnelles aux couches d'apprêt.
4. Toutes les surfaces neuves ou précédemment à nu doivent recevoir deux (2) couches de peinture de finition.
5. Qualité d'exécution : Toute la peinture doit être appliquée au rouleau ou au pinceau et en stricte conformité avec les instructions du fabricant. Tous les outils et le matériel doivent être gardés en excellent état.
6. La consistance de la peinture à l'application doit être celle du produit tel qu'il a été fourni par le fabricant. La dilution de peinture en très petites quantités ne sera autorisée qu'au besoin et selon les recommandations du fabricant.
7. Les peintures de finition appliquées doivent être uniformes en texture, en couleur et en consistance, sans festons, coulures ni chevauchements visibles.
8. Fournir des suffisamment de couvertures de protection pour éviter que de la peinture atteigne l'ameublement et les surfaces ne devant pas être peintes.

Pourtour de baignoire et de douche

1. Prévoir la possibilité de «travaux mineurs » d'élimination de moisissures derrière les douches. Les «travaux mineurs » sont définis comme des « travaux de nettoyage et de remplacement de quantités minimales de matériaux comme des poteaux et du support de revêtement de sol ».

Armoires et comptoirs de cuisine

1. Dessus de comptoir préfabriqués de catégorie intermédiaire – la couleur et le style doivent être choisis par l'autorité locale de la GRC.

2. Dessus de comptoir en stratifié.
3. Dossieret en carreaux.
4. Prévoir les installations brutes pour l'électricité et la ventilation pour le four à micro-ondes et la hotte de cuisinière.

Luminaires intérieurs

1. De catégorie intermédiaire.
2. La marque, le modèle et le style doivent être recommandés à la GRC locale et approuvés par cette dernière.

Conditionnement d'air central

1. Le fabricant et la puissance en BTU doivent être approuvés par le responsable de projet de la GRC avant que les produits soient commandés. Fournir une recommandation avant de passer la commande. Si le matériel fourni est de qualité insuffisante, nous pourrions demander son remplacement aux frais de l'entrepreneur s'il n'a pas d'abord obtenu une approbation.

Clôtures

1. La clôture doit être à mailles losangées. Le grillage doit être avec mailles de 2 pouces en fil de calibre 9, galvanisé par immersion à chaud ou par électro galvanisé. Les poteaux, les traverses supérieures, les cadres, les entretoises et le grillage doivent être conformes à la plus récente édition de la norme CAN2-138.1. Le fil doit avoir une résistance à la traction d'au moins 65 000 lb/po² et doit avoir un zingage d'au moins 1,2 once par pied carré. Tous les tuyaux doivent avoir une épaisseur de paroi de 0,125 po. Voici les détails :
 - a) Poteaux intermédiaires de la clôture à mailles losangées – Les poteaux intermédiaires doivent être faits de tuyaux en acier galvanisé à chaud exempt de calamine, d'au moins 47 mm de diamètre extérieur.
 - b) Poteaux d'extrémité et de coin – Les poteaux d'extrémité et de coin doivent être faits de tuyaux en acier galvanisé à chaud exempt de calamine, d'au moins 73 mm de diamètre extérieur.
 - c) Poteaux de barrière – Tous les poteaux de barrière doivent être faits de tuyaux en acier galvanisé à chaud exempt de calamine, d'au moins 73 mm de diamètre extérieur.
 - d) Chapeaux de poteau – Tous les poteaux doivent être équipés d'un chapeau lourd en fonte malléable ou en acier embouti. La base des chapeaux de poteau doit avoir des brides sur le pourtour du poteau pour assurer l'étanchéité à l'eau de son sommet.
 - e) Traverse supérieure
 - 1) La traverse supérieure doit être un tronçon continu de tuyau en acier galvanisé à chaud d'au moins 42 mm de diamètre extérieur
 - 2) La traverse supérieure doit traverser les chapeaux des poteaux intermédiaires et former un contreventement continu d'une extrémité à l'autre de chaque tronçon de

clôture. Des raccords doivent être faits de manchons d'un type permettant la dilatation et le retrait de la traverse supérieure.

f) Barrières

- 1) Toutes les barrières doivent avoir 1067 mm de largeur et être équipées de raccords assortis à la clôture. Les barrières doivent être construites de tuyaux en acier plein poids, galvanisé à chaud et exempt de calamine, de 42 mm de diamètre extérieur.
- 2) Remplacer les barrières pour VR existantes par des barrières de largeur similaire (3,05 m).

Portes extérieures

1. Les portes extérieures doivent être fabriquées de façon à respecter les exigences des normes CSA 0132.2 Series-90 (R2003)
2. Portes extérieures
 - a. Les portes d'entrée et les contre-portes doivent être des blocs-portes prémontés en usine avec fenêtre à guillotine à deux châssis ouvrants. Les portes d'entrée doivent avoir 45 mm d'épaisseur, être isolées à la valeur RSI 2,1, à face emboutie. Les contre-portes doivent avoir 35 mm d'épaisseur, être isolées, à face emboutie, avec double-vitrage et moustiquaire vertical coulissant.
 - b. Le seuil doit être revêtu d'aluminium avec rupture thermique en vinyle; un bas de porte réglable à triple étanchéité avec joints de compression de type bulbe.
 - c. Les coupe-bise de la traverse supérieure et des montants doivent être en mousse polyuréthane non absorbante, revêtue de vinyle.
 - d. Poignées de porte de type béquille avec serrure électronique Weiser à pêne dormant SmartCode 5 ou supérieure.

Portes intérieures

1. Préfabriquées, prépeintes (en blanc)
2. Portes à panneaux de type colonial, de catégorie intermédiaire
3. Poignées de porte de type béquille
4. Les portes de salle de bain et de chambre à coucher doivent avoir des béquilles de type verrouillable.

Parement

1. Parement Canexel, de 228 mm (à l'horizontale), de la couleur choisie par le commandant local de la GRC.